

PERIODES	ETAPES	INFORMATIONS ET OUTILS
Courant du 1er trimestre	<p>Informations aux responsables légaux de l'élève sur une éventuelle orientation. Sollicitation du psychologue.</p> <p>Recueil de la fiche entretien préalable de la famille pour autoriser la constitution du dossier <u>Envoi de la fiche à la CDOEA dès signatures des responsables légaux</u></p>	<p><i>Imprimé d'entretien préalable</i> <i>Annexe 0 collège sur le site</i></p> <p>Cdo22@ac-rennes.fr</p>
<u>2nd TRIMESTRE</u>	<p>Constitution du dossier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un PPRE ▪ La fiche « renseignements scolaires » ▪ Evaluations collège EGPA académie de Rennes ▪ Les travaux significatifs d'élève. ▪ Le bilan psychologique étayé par des évaluations psychométriques ▪ Fiche AVIS sur l'orientation <p>Transmission du dossier à la CDOEA par le chef d'établissement qui formule un avis circonstancié. avant : <u>le vendredi 31 mars 2023</u></p> <p><i>Les entrées en 4^{ème} doivent rester <u>exceptionnelles</u></i></p>	<p>A télécharger sur le site de la Direction Académique 22 (DSDEN 22) www.ia22.ac-rennes.fr</p> <p><i>Annexe 1 : Composition du dossier</i></p> <p>Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra pas être examiné par la CDOEA</p>
MAI	Proposition d'orientation par la CDOEA	<i>L'avis de la CDOEA est adressé par courrier aux responsables légaux</i> <i>Le collège en est informé par courriel</i>
JUIN	<p>Si accord de la famille pour l'orientation Affectation (dans la mesure des places disponibles)</p> <p>Si refus de la famille ou de la CDOEA: poursuite de la scolarité dans l'ordinaire</p>	<p><i>Courrier aux responsables légaux par l'établissement d'accueil</i></p> <p><i>Courriel aux établissements</i></p>